

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 V 20** Vœu relatif à la création d'une mission sur les clauses sociales des bailleurs sociaux.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu présenté par M<sup>me</sup> Raphaëlle PRIMET, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche, M. Jérôme GLEIZES et les élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris, relatif à la grève des salariés d'OMS-Synergie, et le vœu de M<sup>me</sup> Danielle SIMONNET, en faveur d'une clause sociale d'égalité de traitement pour les salariés de Paris Habitat et de la sous-traitance ;

Considérant le vœu du Conseil de Paris du 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le respect des droits des salariés d'OMS et la création d'une mission pour le renforcement des clauses sociales dans les contrats de sous-traitance des bailleurs sociaux parisiens ;

Considérant que plus de 40 salariés de la société de nettoyage OMS, sous-traitante de Paris Habitat, ont été en grève pendant 4 mois et 10 jours pour demander l'application de la loi et du Code du travail ;

Considérant qu'un accord de fin de grève a été signé le 26 janvier 2016 et a permis aux grévistes d'obtenir gain de cause sur une partie de leurs revendications ;

Considérant la procédure engagée devant le Conseil des Prud'hommes de Paris pour 24 salariés de la société OMS contre OMS-Synergie et Paris Habitat ;

Considérant l'attachement de la Ville à l'exemplarité des politiques sociales conduites par les bailleurs sociaux et l'ensemble de ses « satellites », et à la vigilance que ceux-ci doivent exercer sur les conditions dans lesquelles les sous-traitants exercent leur mission ;

Sur proposition de la Maire de Paris,

Émet le vœu que :

- une négociation s'ouvre entre les grévistes, les syndicats et Paris Habitat afin d'établir un protocole d'accord,
- la mission sur le renforcement des clauses sociales des bailleurs sociaux démarre ses travaux dans les plus brefs délais,
- cette mission établisse un état des lieux et des propositions sur les clauses sociales des marchés passés entre les bailleurs sociaux et les entreprises sous-traitantes, pour améliorer les conditions de travail des salarié-e-s des sociétés sous-traitantes, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (bailleurs sociaux, associations représentatives des locataires, syndicats de gardiens, sociétés sous-traitantes et leurs représentants syndicaux),
- cette mission puisse établir des propositions visant à réserver certains de ces marchés aux structures d'insertion par l'activité économique,
- cette mission étudie également les différents modes d'organisation du nettoyage au sein des bailleurs sociaux et l'opportunité de conserver l'externalisation du nettoyage.